

# VIVRE À COURPIÈRE

Journal de la Ville de

N° 44/2018 Semaine du 17 décembre au 10 janvier 2019

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de la mairie fermeront  
le lundi 24 décembre 2018 à 16h30 et le lundi 31 janvier 2018 à 16h30



Ce bulletin est le dernier de l'année 2018  
Le prochain sortira le jeudi 10 janvier 2019



Madame le Maire et le Conseil Municipal  
souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année à tous les Courpiérois

## ● MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE DE RÉPONSES AUX QUESTIONS FISCALES SUR RENDEZ-VOUS A COURPIÈRE

La Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme informe ses usagers qu'à compter du 1er janvier 2019, un nouveau service de réponses aux questions fiscales sur rendez-vous est mis en place à la mairie de Courpière.

Tous les premiers mardi de chaque mois, un agent du centre des finances publiques de Thiers vous recevra dans un bureau de la mairie de Courpière pour répondre à vos questions d'ordre fiscal.

Ce nouveau service permettra aux usagers d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et en étant muni des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, les usagers particuliers sont invités à prendre rendez-vous par téléphone au numéro suivant : 04.73.51.06.78

## ● COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 17/12/2018 : POUR UNE DÉMARCHE D'ANTICIPATION FONCIÈRE A COURPIÈRE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENSEMBLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - SYNDICAT MIXTE D'ACQUISITION FONCIÈRE (EPF-SMAF) CONJOINTEMENT AVEC LE PARC LIVRADOIS-FOREZ ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Lorsque les Communes achètent un bien en passant par l'EPF, le taux d'intérêt que l'EPF nous applique pour cette avance de fonds est récemment passé de 2,5% à 1,5% et c'est tant mieux.

Mais nous avons en plus l'opportunité, si nous signons avec eux une convention d'ensemble, de ramener nos achats « prévisibles » à un taux d'intérêt nul. Pour cela, il faut établir une liste de parcelles à enjeu stratégique et justifier nos choix dans une démarche de vision d'aménagement à court, moyen et long termes, sachant que des opportunités peuvent toujours apparaître et les réalités nous amener à modifier ce cadre.

Je veux insister sur le fait que cette convention n'oblige pas à ces acquisitions. Malgré le principe de délégation du droit de préemption qu'elle contient, chaque préemption est ensuite décidée au cas par cas, par la Ville de Courpière en fonction de la situation de la parcelle au moment de la Déclaration d'Intention d'Aliéner. (C'est donc très différent d'un emplacement réservé qui, lui, peut faire l'objet d'une mise n demeure au Maire d'acheter).

En outre, la convention dispose d'une réelle souplesse évolutive : la Ville peut solliciter des ajouts ou des retraits de parcelles, par avenant pour suivre l'actualité des opportunités.

Enfin, le document est complètement retravaillé par révision tous les cinq ans. Nous disposons donc d'un document prévisionnel et adaptable.

En mettant en place cette démarche de politique foncière anticipatrice, cette convention apporte à l'EPF l'intérêt de pouvoir estimer ses besoins de financement à l'avance, et apporte à la Commune l'intérêt de s'éviter les frais du portage financier.

Notre démarche d'anticipation s'appuie sur la récente étude (Avril 2018) d'Auvergne Rhône Alpes sur le foncier. Elle alerte sur le fait que sur la région nous avons consommé de 2006 à 2015 l'équivalent de dix terrains de rugby par jour en espaces naturels ou agricoles ou forestiers. Elle rappelle que la Loi de modernisation de l'agriculture de 2010 nous demandait de réduire de moitié le rythme de consommation des terres agricoles.

Elle nous assigne de mobiliser désormais en priorité les espaces déjà urbanisés, notamment les logements vacants ou vétustes et les friches industrielles ou commerciales. Elle signale que cela passe par l'attractivité des bourgs existants, déjà équipés en réseaux, infrastructures et services.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours d'élaboration au Parc Livradois-Forez ne dit pas autre chose !

Nos propositions pour Courpière s'inscrivent dans cette orientation de redynamisation du bourg centre, de réhabilitation des logements et commerces vétustes et vacants, de reconversion des friches industrielles et commerciales, existantes ou potentielles.

.../...

### ERMANENCES MEDECINS :

Les patients doivent composer le 15.

### PERMANENCES PHARMACIES :

Dimanche 23 décembre : Pharmacie De Michelena / Roche à Courpière - Mardi 25 décembre : Pharmacie de Michelena / Roche à Courpière - Dimanche 30 décembre : Pharmacie du Centre à Courpière - Mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019 : Pharmacie du Centre à Courpière  
Dimanche 6 janvier : Pharmacie Pierotti à Augerolles-

### CABINETS INFIRMIERS :

Beaufils - Goncalves - Pélissier - Rigoni :

Tél. : 04 73 53 15 82

Thoury - Berry - Allaire - Jardin : 06 28 32 35 26

Vander Cam : 07 83 34 04 09

Girou Florent : Tél. : 06 28 49 10 57

Chevreux Mélanie : 07 60 26 41 35

Garnier Frédéric : 06 28 49 10 57 ou 07 60 26 41 35

### AMBULANCE : Ambulance agréée

CHALEIL & Cie. : 04 73 51 23 23

VÉTÉRINAIRES : 04 73 51 29 21 (animaux de ferme).

04.73.53.64.44 (animaux de compagnie, bovins, chevaux).

### DEPANNEURS/REMORQUEURS :

Garage FAYET-COMBE SARL 04 73 53 19 13

Tony SUAREZ : 04 73 53 04 37 - 06 08 30 34 86

Garage Flo Flash Auto : 04 73 51 01 58

TAXIS : DENIS: 04 73 53 00 17 - 06 85 92 71 23

CHALEIL & Cie. : 04 73 51 23 23

Taxi DID DUPOUX Didier : 06 69 16 96 59 ou

04 73 94 48 10

Taxi LE BERT : 06.29.51.66.16

### URGENTES : POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 04 73 53 00 00 ou 17

Ouverture les mardis et samedis de 8h à 12h.

ADMIR-ABRI, 14 place de la Cité Administrative : ouvert les lundis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Un mercredi sur 2 à compter du 19/12/18 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. En dehors de ces horaires contacter le 06.45.63.40.78

### RAMPE Thiers Dore et Montagne - Antenne de

Courpière - 9 av. de Thiers - Tél : 09 81 46 23 68 -

Permanences : lundi et mardi de 8h45 à 11h et vendredi de 14h15 à 17h (sauf le 3<sup>ème</sup> lundi du mois : motricité de 10h à 11h).

Ateliers d'éveil sur inscription et réservation : jeudi et vendredi de 9h15 à 11h

Dans les locaux sociaux (Face à la Maison des Associations, Place Jean Payre)

### MISSION LOCALE :

Virginie DEVILLECHABROLLE reçoit les lundis toute la journée (bureau n°2). ☎ 04 73 80 49 69 ou 06 71 80 86 86

SOLIHA (Améliorer l'habitat ancien - subventions aux propriétaires) reçoit (sans rendez-vous) les 1ers mercredis/mois, de 15h à 17h et les 3èmes mardis/mois, de 10h à 12h. Tél. : 04 73 42 30 80.

ASSISTANTES SOCIALES : Pour les extérieurs de Courpière et Courpière Ville : les mardis et les jeudis matins sur rendez-vous au 04 73 80 86 40 ou 04 73 80 82 32

CPAM : - Permanence le mardi de 8h30 à 11h30 et le jeudi de 13h30 à 16h30.

OPHIS : Le 1er mardi de chaque mois de

10 h à 12 h, bureau n°1. ☎ 04 73 41 16 16

CAF : Permanence tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30. tél: 0810 25 63 10 - www.caf.fr

### Résidence Les Jardins - 17 avenue de la Gare

MSA Auvergne : Frédéric VAUTRELLE,

Conseiller en Protection Sociale reçoit tous les mardis de 9h à 12h, dans les locaux de la MSA.

APAMAR : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h. - Le mercredi de 8h30 à 12h30 -

Tél : 04.73.43.75.84

PUERICULTRICE : Consultations nourrissons sur rendez-vous au 04 73 80 86 40.,

Horaires : 1er, 4ème vendredi à partir de 8h30 et le 2ème vendredi à partir de 13h30.

CARSAT Auvergne : téléphonez au 3960 depuis un fixe ou au 09.71.10.39.60 depuis un mobile ou une box.

### ● CIMETIERE

Du 01/10 au 30/04 : ouvert de 8h à 17h

Du 01/05 au 30/09 : ouvert de 8h à 19h30

### ● ÉTAT-CIVIL

#### Toutes nos condoléances à la famille de :

- Joseph FERRIER décédé le 13 décembre 2018

- Jordan VERET décédé le 14 décembre 2018

## ● PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire, **Christiane SAMSON**, reçoit sur rendez-vous les mardis de 10h00 à 11h30

## ● PERMANENCES DES ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

**Philippe CAYRE** (vie économique, personnel communal, sécurité) : Vendredi après-midi sur rendez-vous.

**Catherine MAZELLIER** (vie associative : culture, jeunesse et sports) : après 17h

**Mohammed OULABBI** (solidarité : personnes âgées, petite enfance et handicapés) : Lundi de 9h30 à 11h20 et Jeudi matin de 9h30 à 11h20

**Jeannine SUAREZ** (affaires générales : fêtes et cérémonies) : Jeudi de 9h à 12h

**Bernard PFEIFFER** (urbanisme, travaux) : Mardi de 9h à 12h

**Dominique LAFORET** (Développement durable, Patrimoine, Tourisme, Communication) : Lundi de 14h30 à 16h30

**Marc DELPOSEN**, Délégué au numérique reçoit après 16h.

**Conseillers municipaux** : **Boussuge J. Chalus N.**

**Chassot M. Durand P. El Amrani H. Epeche H.**

**Gil T. Gosio R. Guillot A. Monteilhet S. Poillierat G.**

**Sester S. Vincent I.** (sur rendez-vous)

## ● PERMANENCES DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

**André Imberdis, Jean-Luc Privat, Xavier Gosse, Eric Boissadie, Elisabeth Pradel, Carole Salgueiro** : les mardis de 10h à 11h30  
Tél. : 06 87 51 55 72 ou 07 83 29 53 14

## ● CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

La permanence de vos Conseillers Départementaux a lieu : **Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h à 12h dans les locaux sociaux en face du bâtiment rose.**

## SERVICE ETAT-CIVIL ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC**  
du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

En cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, prière de contacter le N° d'astreinte : 06.30.65.81.64

## BIBLIOTHÈQUE

Ouverture le mardi 9h-12h/ 14h-18h  
Mercredi et vendredi : 14h—18h  
Samedi 10h-12h

## CCAS

lundi, mardi, et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30, le jeudi : 8h30 - 12h30 fermé le mercredi toute la journée

## SERVICE DE L'EAU

**Ouverture au public** :  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

## SERVICE URBANISME

Ouverture au public : les mardis toute la journée ainsi que tous les matins (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

## DECHÈTERIE

La déchèterie de Courpière est ouverte du **lundi au samedi**. Horaires : 9h15 à 12h15 et 13h30 à 17h30

Concrètement dans cette Convention, nous avons pu rattacher dans le court terme le 8 avenue de la Gare (ex commerce de services informatiques) et le 50 bd Vercingétorix (pour servir à restructurer l'îlot du cinéma actuel afin de le rendre accessible à tous). Dans ce court terme, nous avons insisté pour faire prendre en compte le foncier de nos bassins de rétention qui n'étaient pas prévus par l'EPF dans ce type de convention. Avec l'appui de la Police de l'Eau nous avons obtenu l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF.

Pour le moyen terme, nous avons sollicité la prise en compte de nos emplacements réservés et des trois zones à urbaniser les plus avancées dans leurs acquisitions : Barbette, les Taillades et Pan de Riol. C'est un refus de l'EPF, car l'Établissement Foncier se concentre sur les enjeux de centre bourg et les enjeux de reconversion des friches.

Pour le plus long terme, il y a accord de l'EPF. Cela concerne quelques commerces vacants et quelques grandes emprises sous utilisées ou vacantes de friches industrielles existantes ou potentielles le long de la RD 906, ainsi que du bâti habitat de centre ville très dégradé. Ce long terme concernera au moins deux mandats futurs. Cependant cette anticipation ne doit pas effaroucher les générations à venir dans la mesure où la Convention d'ensemble est en permanence réajustable dans sa voilure et ses projets.

Je signale que le Parc Livradois-Forez est co-signataire de la Convention, au vu des enjeux de centralité qu'il porte, notamment à travers l'aide au montage et à l'instruction des fonds LEADER ainsi que l'appui en ingénierie de l'atelier d'urbanisme et du CAUE sur le plan de paysage de la RD 906.

Quant à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, la Vice-Présidente à l'Habitat, l'Aménagement et l'Urbanisme que je suis ne peut qu'inciter les autres Communes à faire ce travail de démarche d'anticipation foncière (d'ailleurs Thiers et Chateldon l'ont déjà fait).

Le Conseil Municipal de Courpière a voté l'adhésion à cette convention d'ensemble à l'unanimité le 17 décembre 2018, ce qui va m'autoriser la signer fin décembre ou tout début janvier 2019.

*Christiane SAMSON, Maire de Courpière*

## ● MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU MARDI MATIN

Suite à la consultation des forains abonnés au marché faute de participants, il a été décidé de ne pas maintenir les marchés des deux jours fériés que sont le mardi 25 décembre 2018 et le mardi 1er janvier 2019.

Le rythme hebdomadaire reprendra régulièrement le mardi 8 janvier 2019.

Place à la grasse matinée d'après le réveil !

## ● CAHIER DE DOLÉANCES

A la demande de l'Association des Maires Ruraux de France, je mets un cahier de doléances à la disposition des citoyens ruraux aux heures d'ouverture de la Mairie à partir du jeudi 6 décembre 2018.

Le but est de recueillir un maximum d'éléments factuels à faire remonter lors des réunions locales et nationales comme l'a proposé le premier Ministre.

*Christiane SAMSON, Maire de Courpière*

## ● NON AU DÉREMBOURSEMENT DU TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Élus, commerçants, citoyens, vous avez signé et vous avez fait signer la pétition pour dire « *Non au déremboursement du transport des personnes handicapées* ». Grâce à votre engagement, **plus de 2000 signatures ont été recueillies** localement. Ces pétitions seront un atout de poids pour notre Député afin qu'il obtienne du gouvernement l'annulation de ce déremboursement qui pénalise des dizaines de milliers de familles modestes en France. L'heure est donc venue de rassembler l'ensemble des pétitions signées.

André Chassaingne, Député de la circonscription

Éric Dubourgoux, Suppléant et Maire de Saint-Gervais-sous-Meymont

**vous invitent Samedi 22 décembre à 11 heures - Salle des fêtes à Tours-sur-Meymont**

## ● LE PLAN D'ADRESSAGE A PRIS DU RETARD : COMMUNIQUÉ DE LA POSTE ARRIVÉ EN MAIRIE LE 14 DÉCEMBRE 2018

« Je fais suite à notre récent entretien téléphonique concernant la saisie des nouvelles adresses de la commune de Courpière dans l'outil GUICHET ADRESSE.

Il était prévu au départ que cette saisie se fasse sur cette fin d'année (Novembre et Décembre).

Seulement, cet outil géré par l'IGN en partenariat avec La Poste a migré vers une nouvelle version ce début de mois et cela a eu pour conséquence de bloquer la saisie des nouvelles adresses dans le système informatique sur Novembre et début décembre. Cette évolution informatique est bien évidemment indépendante de notre volonté. Votre dossier sera traité de façon prioritaire par nos équipes de production.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le retard occasionné. »

## ● ÉCLAIRAGE PUBLIC PENDANT LES FÊTES

Pendant la période des fêtes de fin d'année, l'éclairage public reste allumé dans le centre ville à partir du 7 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019 inclus.

Si toutefois vous remarquez que la lumière ne fonctionne pas dans certaines rues, ou fonctionne à tort ailleurs, le problème ne relève pas de nos services mais de dégradations volontaires. La Municipalité a porté plainte.

## ● REPORT DE LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

A compter du 1er janvier 2019 est mis en place le répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'INSEE. Cette réforme facilite notamment l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédent le scrutin.

A titre transitoire, pour tous les scrutins se tenant entre le 11 mars 2019 et le 1er janvier 2020, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le dernier jour du deuxième mois précédent celui du scrutin.

Ainsi, **pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019. Cette demande d'inscription continue de se faire en Mairie aux jours et heures d'ouverture.**



## ● FERMETURE DE SERVICES COMMUNAUX PENDANT LA PÉRIODE FESTIVE

En raison des Fêtes de fin d'année :

- L'espace **Coubertin** sera fermé du mercredi 26 décembre 2018 au mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019. Réouverture le mercredi 2 janvier 2019
- La **bibliothèque municipale** sera fermée du samedi 22 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Réouverture le mercredi 2 janvier 2019.

## ● ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLE ET PRIMAIRE

### INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2019/2020 vont commencer.

Elles auront lieu du 7 janvier au 31 janvier 2019.

Nos écoles risquent une fermeture de classe.

Si vous êtes concernés par l'inscription d'un enfant pour septembre 2019 à l'école maternelle ou élémentaire ou si vous connaissez quelqu'un dans votre entourage de concerné, merci de prendre contact avec les écoles.

Ecole maternelle auprès de Mme Gardin au 04.73.53.16.77 entre 12h et 13h30 ou le lundi toute la journée.

Ecole élémentaire auprès de Mme Bretel au 04.73.53.04.00 entre 12h et 13h30 ou les mardis et vendredis.

Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie. *Nous avons besoin de vous.*

## ● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La permanence de Courpière sera fermée du 24 décembre au 4 janvier 2019. Il est possible pour les allocataires d'accéder à des informations complètes et d'effectuer de nombreuses démarches sans avoir à se déplacer avec le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

Il est également possible de contacter la caisse au **0 810 25 63 10, 24h/24 et 7j/7** pour des informations générales et de 9h à 12h et de 13h à 16h30 pour contacter un agent.

## ● THIERS DORE ET MONTAGNE - PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE COURPIÈRE (PIG)

### Des projets de travaux ?

N'hésitez pas à vous renseigner, des subventions existent (économie d'énergie, adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie, maintien à domicile, amélioration de son logement, logement locatif, réhabilitation de logements vacants...)

**Permanences d'information des propriétaires au Pôle social, place Jean Payre (à côté de la bibliothèque) jusqu'à juin 2019:**

Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 15h à 17h (pas de permanence le 2 janvier et le 1<sup>er</sup> mai 2019).

Le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 10h à 12h.

Pour plus de renseignements, contactez le 04 73 42 30 80.

# Infos Associatives

## SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS DE COURPIÈRE

Le dossier de demande de subvention est à retirer à l'accueil de la mairie à partir du **lundi 24 décembre 2018**, et sera à restituer complet au plus tard le **26 janvier 2019**

## ● ASSOCIATION HORIZON COURPIÈRE



**Du 17 au 31 décembre, jouez à reconnaître vos entrepreneurs locaux lorsqu'ils étaient petits !**

L'association Horizon Courpière, commerçants, artisans, industriels et indépendants, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat ! Il suffit de vous rendre chez un des partenaires dont la liste figure ci-dessous et de remplir un bulletin de participation en retrouvant quel enfant est quel commerçant.

Facile et vous pouvez gagner de beaux cadeaux : bons d'achat, 1 h d'équitation, 1 chaîne en or, 1 pause de vernis semi-permanent, des pizzas, des repas, des galettes, 1 coffret gourmand, 1 lot de produits coiffure, 1 lanterne et 1 pyramide lumineuse, 1 écharpe femme, 1 orchidée ... et ce n'est pas fini !

Un peu de talent, une pincée de chance et beaucoup de fous rires avec vos entreprises locales : à vos stylos !

Liste des partenaires : Les arcades de barjavelle, Boucherie Beaugard, Aquarelle, Jo'ly coiffure, Les Seychelles, Cat's animation, Maison Privat, Boutique Tendances, L'exclusif, Pharmacie St Martin, Transac'immo, Héraud optique, Vida nova, Verdiberti, Boulangerie-pâtisserie Golfier, De feuilles en fleurs, Pause Pizza, Central Primeur, Au jardin de la Dore, Beauvoir Organisation, Le chignone, La Boul'anges, Imprimerie Chambrial, Le kiosque à pizza, Loc'manège, Pony run run, Axa Berry, Ets Lorenzini, BMC Construction

## ● ADMR ABRI

L'ADMR ABRI Courpière modifie ses jours et horaires d'ouverture. Elodie GOURBEYRE & Charlotte DOUYSSARD vous accueillent les lundis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ainsi qu'un mercredi sur deux, à compter du 19 décembre, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

En dehors de ces horaires, merci de contacter le numéro suivant : le 06.45.63.40.78.

L'ADMR à vos côtés au quotidien : Ménage, repassage, aide à l'autonomie & garde d'enfants de tout âge. »

## ● COMITÉ D'ANIMATION DE COURPIÈRE

Les gagnants de la tombola TELETHON 2018 :

O COURT PRIX ROI/Parapluie/Mr ou Mme « DUGUE », MERCERIE GOURCY/Echarpe/Mme Séverine MAZELIER, MERCERIE GOURCY/Echarpe/Mme Béatrice WEYLAND, MERCERIE GOURCY/Echarpe/Mr Bruno SERRE, MERCERIE GOURCY/Lot de serviette/Mme Marie BECKER, MERCERIE GOURCY/Lot de torchons/Mr Bruno SERRE, MERCERIE GOURCY/Lot de vaisselle/Augusto DE CAMPOS, remis en jeu et gagné par Mr Gaby SAINT ANDRE, BANQUE CHALUS/Lot divers/ Augusto DE CAMPOS, remis en jeu et gagné par Mr ou Mme WEYLAND, BANQUE CHALUS/Sac garni/Mr ou Mme FARGE, UXOPUNCTURE/Séance/Mr ou Mme RENARD, LUXOPUNCTURE/Séance/Brigitte, du RCC, LUXOPUNCTURE/Séance/Mr ou Mme BANTWELL, LUXOPUNCTURE/Séance/Mr ou Mme CHAUVÉAU, CAC/Service à café/Mr ou Mme GOURGOUILLON, ARCADES DE BARJAVELLE/Bon repas/Mme Françoise DUCHER, Institut ZEN ET SENS/Bon pour un soin/ Mme Sophie THUEL CHASSAIGNE, AU JARDIN DE LA DORE/Sac cadeau/Mr ou Mme LE CORVAISIER, AU JARDIN DE LA DORE/Sac cadeau/Mme Nicole DUFOUR, DIAMANTINO/Cadeau/Mme Justine GUILLON, DIAMANTINO/Cadeau/Mme DUCHAMP, Institut NATURE/Bon pour un soin/Mr Michel FAYARD, Institut NATURE/Bon pour un soin/Mr Denis JAILLET, VOYAGE VOYAGE/Sac à main/Mme MINE, PAUSE PIZZA/Bon pour 2 pizzas/Mme DADO, PAUSE PIZZA/Bon pour 2 pizzas/Mme Michelle FAYARD, ARC EN CIEL/Tableau/Mr Michel FAYARD

**Félicitations aux gagnants !**

Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé et œuvré pour ce week-end de solidarité, par leur dons, leurs participations, leurs actions : Cette année, COURPIÈRE s'est mobilisé et le résultat est là ! BRAVO A VOUS TOUS

**La somme de 4465,83€ sera versée à l'AFM TELETHON au profit de la recherche.**

# Infos Diverses

## ● A SAVOIR

- **Michèle parfumerie - Institut de beauté** ouvrira samedi 22.12 de 9h à 12h et de 14.30 à 18h, dimanche 23 de 9h à 12h et lundi 24 de 9h à 12h et de 14h à 18h. En vous souhaitant de très belles fêtes de Noël, à bientôt.

- **La bijouterie VERDIBERTI**, 4 rue Pasteur, sera exceptionnellement ouverte le dimanche 23 décembre et le lundi 24 décembre 2018 de 9h à 12h et de 14h à 19h.  
Joyeuses fêtes à toutes et à tous.

- **Nouveau à Courpière** : à partir du 2 janvier 2019, **Madame Pura Gonzalez** transfère son activité « minceur » (LPG -CELLUM6, LIFT6, Bilan diététique) de Peschadoires à Courpière 7 rue Fernand Forest. Contact : 06 84 78 10 02.

## ● PAROISSE SAINT-JOSEPH DE LA DORE - MESSES

Samedi 22 décembre : 18h30 à Vollore-Montagne

Dimanche 23 décembre : 10h30 à Courpière

Lundi 24 décembre : 18h30 à Olliegues, 20h à Courpière (Veillée), 20h30 à Courpière, 22h à Vollore-Ville

Mardi 25 décembre : 10h30 à Cunhat

## ● LOCATIONS

Dans cette rubrique le rôle de la Commune se borne à diffuser des annonces à la demande de Courpiérois sans garantir la qualité de l'offre ni le bien fondé de son prix.

- **A louer maison F4** + garage et cave sur terrain clos - Libre au 15 janvier 2019 - Loyer 580 € + charges - Tél : 04 73 53 78 38 après 20h.

- **A louer F3** centre ville, chauffage gaz, interphone, classe D. Tél : 06.22.90.66.40

### LOGEMENTS OPHIS : 04.73.41.16.16

- Ancien Hospice :

Appartement type 1bis de 32m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage. Disponible mi-décembre 2018. Chauffage individuel électrique. Loyer 271,27€ charges comprises

- Résidence Pré de l'Hospice 1 : Appartement de type 1bis de 31m<sup>2</sup> au RDC à proximité des commerces. Disponible en novembre 2018. Chauffage collectif. Loyer 249.21€ charges comprises.

- Appartement de type 3bis de 78m<sup>2</sup> au 4<sup>ème</sup> étage avec ascenseur à proximité des commerces. Disponible de suite. Chauffage collectif. Loyer 480.46€ charges comprises.

- Résidence Pré de l'Hospice 2 : Appartement de type 3bis de 82m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> étage. Présence d'un balcon. Disponible. Chauffage électrique mixte. Loyer 560,86€ charges comprises.

- Résidence Les Rioux : Appartement de type 3bis de 71m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> étage. Disponible de suite. Chauffage individuel au gaz. Loyer 391,77€ charges comprises.

*Pas de frais d'agence. Logements conventionnés pour l'APL. Résidences gardiennées.*

## ● CINÉMA LE REX - 04.73.53.19.72.

**LES BONNES INTENTIONS** – France 2018 – Comédie dramatique – 1h43  
Une quinquagénaire surinvestie dans l'humanitaire est mise en concurrence dans le centre social où elle travaille.

Séances:  
Vendredi 21 décembre – 20h30  
Dimanche 23 décembre – 17h30

**LES ANIMAUX FANTASTIQUES** – Grande Bretagne 2018 – Fantastique – 2h14  
1927. Quelques mois après sa capture, le célèbre sorcier Gellert Grindelwald s'évade comme il l'avait promis et de façon spectaculaire

Séances:  
Samedi 22 décembre – 20h30

**ARTHUR ET LA MAGIE DE NOËL** – Tchécoslovaquie, Japon 2018 – Animation – 38 min  
Il n'y a rien que les adultes pour penser que les bonshommes de neige restent dans le jardin en attendant sagement de fondre !

Séances:  
Lundi 24 décembre – 15h30

# Sport

## ● TENNIS CLUB COURPIÉROIS



### Championnat Interclub 11/12 ans

Sous le coaching de Simon PICARD, cette équipe a obtenu un excellent résultat en terminant deuxième de la Division 5 départementale grâce à : Clément PICARD, Ethan FA-VRY, Sacha MALOSSI et Lucas PEREZ. Performance encourageante pour ces garçons qui participaient à leur première journée de compétition.

## ● TENNIS DE TABLE COURPIÉROIS



### Résultats de nos jeunes au Critérium fédéral du 08/12.

Moins de 13 : Tom Carton gagne 5 matchs sur 6. Il termine 3<sup>ème</sup> sur 12.

Moins de 15 : Romain Clément gagne aussi 5 matchs sur 6. Il termine 5<sup>ème</sup> sur 20.

Moins de 18 : Pierre Giral perd ses matchs. Il termine 6<sup>ème</sup>.

**Félicitations à eux, prochaine journée le 26/01/2019 !**

### Résultats de la 7<sup>ème</sup> et dernière journée de la phase 1 :

D2 et D4 carton plein.

### Victoire de l'équipe 1 (12 à 2) face à l'ASTTRE RIOM 5.

En l'absence de Frédéric, José est venu compléter l'équipe. Elle concède 2 simples.

A noter qu'à 1 match prêt elle rate la montée selon les dires du capitaine Pierre « On rate la montée pour 1 match. Perdu 8-6 contre l'ATSCAF. Avec un nul, on était 2<sup>ème</sup> ».

Bravo à lui et au reste de l'équipe qui termine cette phase à la troisième place avec 15 points sur 21 possibles.

Récapitulatif des matchs : 4 Gagnés

0 Nul

3 Perdus

### Victoire de l'équipe 2 (11 à 3) face à l'USMVTT 4 (Martres de Veyre).

Une nouvelle composition : Rémi, Loïc, Florent et Sébastien, une équipe qui promet.

Sous les ordres de Rémi, elle concède 2 simples et un double.

A noter que les deux nouveaux ont gagné leur double, n'est-ce pas Rémi et Loïc !!!

Elle termine aussi cette phase à la troisième place avec 16 points sur 21 possibles.

Récapitulatif des matchs : 4 Gagnés

1 Nul

2 Perdus

Pour l'équipe 3 cette 7<sup>ème</sup> journée n'est pas jouée car exempté d'adversaire.

Elle termine quatrième de cette phase avec 13 points sur 18 possibles.

Récapitulatif des matchs : 3 Gagnés

1 Nul

2 Perdus

*Bonnes vacances à tous, on se retrouve en janvier pour la phase 2. Bonnes fêtes à tous !*

## Courpière



**MAIRIE DE COURPIERE** - Département du PUY-DE-DOME - Place Cité Administrative Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.

**Courriel** : [mairie@ville-courpiere.fr](mailto:mairie@ville-courpiere.fr) - **Site Internet** : [www.ville-courpiere.fr](http://www.ville-courpiere.fr)

Édité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2250 exemplaires - Gratuit

Directrice de la Publication et de la Rédaction : Christiane SAMSON

**Bulletin Municipal n° 44-2018**